



Communiqué de presse
#santémentale

LIVE DU PSYCHODON, UNIS FACE AUX MALADIES PSYCHIQUES, EN DIRECT DU MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ.

EXCLUSIVITÉ : Monsieur Laurent Pietraszewski, Secrétaire d'État auprès de la ministre du Travail et Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé, échangent avec des chefs d'entreprises sur la santé mentale au travail.

Parmi eux :

Stéphane Roussel : Président du réseau « Les Entreprises Pour la Cité » (LEPC), et Directeur Général du groupe Vivendi,

Philippe d'Ornano : Président du groupe Sisley, et Président du METI,

Patrick de Saint-Jacob : Directeur Général France RSE chez ORPEA-CLINEA,

Jean-Pierre Haemmerlein : Directeur de la Fondation Décathlon,

Jean-Marc Richard : Président de la Fondation AMIPI...

Rejoignez le live le 30 avril à 8h45 sur les réseaux sociaux du Psychodon, sur le site [Cnews.fr](https://www.cnews.fr) mais aussi sur les réseaux sociaux des partenaires [Psychologies Magazine](#), [Clear Channel](#), [LEPC...](#)

Sondage Psychodon

Une forte attente des salariés en matière d'information et de sensibilisation autour de la santé mentale

Paris – 30 avril 2021 : Didier Meillerand, journaliste-fondateur du Psychodon et Luc Balleroy, Directeur Général d'OpinionWay révèlent aujourd'hui les résultats du sondage « la santé mentale en entreprise ». Dans un contexte de crise sanitaire mondiale, les salariés sont plus que jamais fragilisés. Plus de 1 000 collaborateurs du secteur privé¹ ont été interrogés pour dresser un panorama de la situation en entreprise sur différents sujets : la perception des maladies psychiques, le rôle du dirigeant dans l'accompagnement des salariés, les ressources à disposition de l'employeur pour favoriser le bien-être ainsi que les besoins exprimés.

Une responsabilité assignée à l'entreprise dans la santé mentale et pourtant peu de projets sont mis en place.

Aujourd'hui, 76% des salariés du privé estiment que l'employeur est le garant de la santé mentale de ses collaborateurs. En effet, offrir un lieu de travail propice au bien-être est la deuxième responsabilité qui incombe à l'employeur (59%). Actuellement, malgré ces résultats, moins d'un tiers des entreprises (31%) mettent en place des actions pour favoriser le bien-être au travail.

Méthodologie : étude quantitative réalisée auprès d'un échantillon de 1004 salariés, tiré d'un échantillon représentatif des salariés français du secteur privé. L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de région, de taille d'agglomération, de la taille d'entreprise, du secteur et de la CSP. Les interviews ont été réalisées du 22 mars au 2 avril 2021. Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,5 à 3 points au plus pour un échantillon de 1000 répondants.

Parmi les principales mesures prises par les entreprises nous retrouvons par exemple la mise en place d'une ligne téléphonique (42%), ou encore des formations de secourisme en santé mentale (35%).

La santé mentale, toujours tabou en entreprise, mais plus pour longtemps ?

L'étude révèle que 58% des salariés ne communiqueraient pas leur maladie à leur employeur s'ils y étaient confrontés. En cause : 73% pensent que leur manager serait gêné en découvrant leur maladie. En parallèle, 72% des répondants considèrent que la crise sanitaire permettra de donner une place plus importante à la santé mentale au sein des entreprises à l'avenir.

L'information et la sensibilisation, les clés pour désinhiber et libérer la parole.

Largement abordée depuis un an par les professionnels de santé et pouvoirs publics, la santé mentale n'a pas encore percé les murs de l'entreprise. La sensibilisation comme l'information semblent être des leviers d'amélioration efficaces pour remédier à cet enjeu. En effet, seulement 22% considèrent l'être suffisamment pour réagir face à une attaque panique ou une crise suicidaire d'un de ses collègues. Pourtant, 66% des interrogés aimeraient en apprendre davantage sur les différentes maladies mentales et psychiques.

« La sensibilisation et l'information sont essentielles pour répondre aux enjeux en entreprise. D'autant plus avec la crise sanitaire qui se révèle comme un accélérateur de la détresse psychologique des salariés et du sentiment d'isolement des managers. Les résultats de l'étude pointent un triple défi à relever pour les entreprises vis-à-vis de la santé mentale : un défi RSE, un défi concernant la marque employeur et en effet un défi financier. » explique Didier Meillerand, Délégué Général du Psychodon.

Contact presse - agence Elektron RP

Mathilde Ozanne

06 09 99 13 84 - mathilde@elektron-presse.com

A propos de Psychodon

Soutenue par la Fondation Sisley-d'Ornano, le groupe VIVENDI, et la Fondation ORPÉA, l'association Psychodon vise à sensibiliser le plus grand nombre autour des maladies psychiques, rassembler autour de cette cause et collecter des fonds pour financer des projets dans la recherche, l'accompagnement des 12 millions de Français touchés comme de leur entourage et le développement d'actions de prévention sur les territoires. L'action annuelle de Psychodon permet de fédérer les professionnels du champ de la santé mentale mais aussi les entreprises et les médias pour lutter contre la stigmatisation des malades et briser le tabou qui pèse sur les maladies psychiques. <https://psychodon.org/>